



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office de ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Routes cantonales N° 248.4: Tavannes – Bellelay – Le Pichoux et N° 1370: Bellelay – Fornet-Dessous – Front. BE/JU (Lajoux)

Communes: Saicourt (Bellelay) et Petit-Val (Fornet-Dessous)

230.20274 / Renouvellement - Chaussée: Bellelay, sortie Nord

Tronçon: Bellelay, sortie Nord de la localité en direction de Châtelat – Le Pichoux (carrefour des routes cantonales N° 248.4 / 1369 jusqu'à l'entrée ouest de Châtelat) et en direction de Fornet-dessous – Lajoux (carrefour des routes cantonales N° 248.4 / 1370 y compris)

Durée: Du mardi 15 août à 6h au mercredi 16 août 2023 à 8h

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Les Genevez – Lajoux – Glovelier – Le Pichoux (pour les 2 sens de circulation). L'accès à la STEP de Bellelay est autorisé mais n'est possible que depuis Châtelat.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Motif de la mesure: Travaux de renouvellement de la chaussée, pose de la couche de roulement.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio

renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 10 juillet 2012

Office des ponts et chaussées

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic - PROLONGATION

Route cantonale N° 6: Front. JU/BE - Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Biel

Commune: Moutier

430.10408 / Moutier, Assainissement pont des mineurs

Tronçon: Moutier - Court (Gorges de Court), depuis la sortie Moutier, direction Court (bâtiment Quartier de la Verrierie 81), jusqu'à l'entrée Court, direction Moutier (giratoire N16 non compris).

Durée: Du lundi 8 mai à 7h au vendredi 18 août 2023 à 17h

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Perrefitte - Souboz - Bellelay - Saicourt - Reconvilier et vice versa.

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure: Travaux de béton armé et de génie civil.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de béton armé étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux

indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 5 juillet 2023

Office des ponts et chaussées



Arrondissement

Hôtellerie et restauration * Heure de fermeture le 31 juillet et le 1^{er} août 2023

Pendant les nuits du 31 juillet au 1^{er} août 2023 et du 1^{er} au 2 août 2023, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts jusqu'à 03h30 au plus tard.

Conformément à l'article 13 LHR (RSB 935.11), aucune autorisation complémentaire de dépassement d'horaire n'est requise.

D'ores et déjà, nous remercions les clients et les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration à ne pas troubler le repos du voisinage.

Courtelary, le 12 juillet 2023

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck



Belprahon

Mise au concours / Offre d'emploi

Administration des finances du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active des autorités scolaires (env. 8 séances annuelles)
- Tenir la comptabilité du syndicat
- Etablir/payer les factures Préparer le budget
- Verser les salaires et les jetons de présence
- Autres tâches en lien avec la fonction de comptable

Votre profil:

- Disposer d'une expérience avérée dans la tenue d'une comptabilité
- Avoir suivi le cours MCH2 ou s'engager à le suivre
- Être familiarisé avec le logiciel de comptabilité Cresus

Entrée en fonction: dès que possible ou selon entente

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: au plus vite

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caissière sortante (Sonia Minder, 079 311 16 59) et du président (Eric Leuenberger, 079 694 40 58).

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Belprahon, le 12 juillet 2023

Le syndicat scolaire du Grand Val



Champoz

Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 17 juillet au 11 août 2023 inclus.

En cas d'urgence, la caissière est atteignable au 032 492 12 88 pendant les heures de bureau et le maire au 079 552 58 53, en dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de la caissière).

Champoz, le 4 juillet 2023

Le secrétariat communal



Corcelles

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 juin 2023

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 juin 2023 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 13 juillet au 13 août 2023 inclus, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30. Toutefois, en raison de la fermeture du bureau communal du 17 juillet au 4 août 2023, un rendez-vous devra être demandé auprès de la Mairesse, Madame Marianne Mueller au 079 372 11 73 pour cette période.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 6 juillet 2023

Le Conseil communal

Feux en extérieur et feux d'artifice

Comme chaque été, les précipitations diminuent en cette période et le risque de sécheresse peut rapidement augmenter. En raison de la fermeture du bureau communal et de la suspension de la Feuille officielle d'avis de Moutier du 17 juillet au 4 août 2023, nous demandons à la population de bien vouloir consulter les directives cantonales «Incendie de forêt» durant cette période avant d'envisager des feux en extérieur ou des feux d'artifice.

Les informations relatives au degré de risque ou de l'éventuelle interdiction peuvent être consultées en tout temps à l'adresse internet: <https://www.naturegefahren.sites.be.c h/fr/start/aktuelle-situation/waldbrand.html>.

Dès le 7 août 2023, ces informations seront à nouveau mises à jour dans l'affichage officiel de la commune.

Corcelles, le 7 juillet 2023

Le secrétariat communal

Mise au concours / Offre d'emploi

Administration des finances du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission :

- Participer à la vie active des autorités scolaires (env. 8 séances annuelles)
- Tenir la comptabilité du syndicat
- Etablir/payer les factures

- Préparer le budget
- Verser les salaires et les jetons de présence
- Autres tâches en lien avec la fonction de comptable

Votre profil :

- Disposer d'une expérience avérée dans la tenue d'une comptabilité
- Avoir suivi le cours MCH2 ou s'engager à le suivre
- Être familiarisé avec le logiciel de comptabilité Cresus

Entrée en fonction : dès que possible ou selon entente

Lieu de travail : Le Grand Val

Délai de postulation : au plus vite

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caissière sortante (Sonia Minder, 079 311 16 59) et du président (Eric Leuenberger, 079 694 40 58).

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Grandval, le 6 juillet 2023

Le syndicat scolaire du Grand Val



Court

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 14 juillet 2023 à midi et les rouvrira le lundi 7 août 2023 à 10h30. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} août 2023), entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent de belles vacances d'été à toute la population.

Court, le 5 juillet 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : Sandra et Roland Schneeberger, Clos de Mévilier 3, 2738 Court

Propriétaires : idem requérants

Auteur du projet : ECE SA, Patrick Gsteiger, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 1701, au lieu-dit «Clos de Mévilier 3», 2738 Court

Projet : remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment

Chauffage : pompe à chaleur air-eau de type Elco, Aerotop sg14 inox / inox optic

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant

cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} août 2023).

Court, le 5 juillet 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérant : Solartech Swiss Sàrl, rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Propriétaires : Marie-Laure et Costantino Bartolo, La Ruai 6, 2738 Court

Auteur du projet : idem requérant Emplacement : parcelle N° 2188, au lieu-dit «La Ruai 6», 2738 Court

Projet : remplacement du chauffage actuel par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment

Chauffage : pompe à chaleur air-eau de type Daikin Altherma III H HT, EPRA-018E

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : HA2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} août 2023).

Court, le 5 juillet 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante : Michèle Liliane Jung, route du Vissigen 82, 1950 Sion

Propriétaire : idem requérante

Auteur du projet : Olivier Heimann Sàrl, rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement : parcelle N° 543, au lieu-dit «rue du Temple 27b et 27c», 2738 Court

Patrimoine : bâtiment digne de conservation, objet C (rue du Temple 27)

Projet : démolition des bâtiments N° 27b et 27b (non recensés) et reconstruction d'un garage

Chauffage : non

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : HA2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 août 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10.30 à 11.30 heures, du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} août 2023).

Court, le 12 juillet 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Avis de construction

Requérant : Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémises

Auteur du projet : Deltaplan Carrel Sàrl, Route du Pâqui 2, 1720 Corminboeuf

Emplacement : Parcelle N° 756, au lieu-dit «Au Chauffour», commune de Crémises

Projet : Agrandissement du bâtiment 119 a pour l'aménagement d'une fumière avec fosse à purin (déplacement de la fosse à purin non réalisée, prévue au bâtiment 119 b, selon permis de construire accordé le 22.2.2022). Installation de 4 pompes à chaleur en lieu et place du réservoir propane non réalisé, prévu au bâtiment 119 b, selon permis de construire accordé le 22.2.2022. Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 119 b.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 3 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale du secrétariat communal, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous aux N°: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 5 juillet 2023

Secrétariat communal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 24 juillet au 13 août 2023.

Réouverture le mardi 15 août 2023 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27
- 079 472 24 52
- 079 284 02 46

Bel été à tous!

Crémises, le 12 juillet 2023

Le Conseil communal

Plan de Quartier Sikypark - Information et participation de la population

Plan de Quartier «Sikypark» et procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'article 10, al. 2 de la Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les Forêts (LFo). Information et Participation de la Population (IPP).

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Conseil communal de Crémises ouvre une procédure de participation publique relative à l'édiction d'un Plan de Quartier pour le parc de sauvetage animalier «Sikypark» et la constatation de la nature forestière conformément à l'article 4 de la Loi Cantonale du 5 mai 1997 sur les Forêts (LCFo) et à l'article 2 de l'Ordonnance Cantonale du 29 octobre 1997 sur les Forêts (OCFo)

Le projet de Plan de Quartier local sera déposé publiquement du 7 au 25 août 2023 inclusivement à l'Administration communale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du guichet (réouverture le mardi 15 août, mardi 13h30-18h / jeudi 7h30-12h et 15h-17h) ou sur rendez-vous. Le dossier est consultable / téléchargeable sur le site internet communal (www.cremises.ch).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration communale, Rue du Collège 6, 2746 Crémises.

Crémises, le 12 juillet 2023

Le Conseil communal

Mise au concours / Offre d'emploi

Administration des finances du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active des autorités scolaires (env. 8 séances annuelles)
- Tenir la comptabilité du syndicat
- Etablir/payer les factures Préparer le budget
- Verser les salaires et les jetons de présence
- Autres tâches en lien avec la fonction de comptable

Votre profil:

- Disposer d'une expérience avérée dans la tenue d'une comptabilité
- Avoir suivi le cours MCH2 ou s'engager à le suivre
- Être familiarisé avec le logiciel de comptabilité Cresus

Entrée en fonction: dès que possible ou selon entente

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: au plus vite

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caissière sortante (Sonia Minder, 079 311 16 59) et du président (Eric Leuenberger, 079 694 40 58).

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Crémises, le 12 juillet 2023

Le Syndicat Scolaire du Grand Val



Elay

Mise au concours / Offre d'emploi

Administration des finances du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active des autorités scolaires (env. 8 séances annuelles)
- Tenir la comptabilité du syndicat
- Etablir/payer les factures
- Préparer le budget
- Verser les salaires et les jetons de présence
- Autres tâches en lien avec la fonction de comptable

Votre profil:

- Disposer d'une expérience avérée dans la tenue d'une comptabilité

- Avoir suivi le cours MCH2 ou s'engager à le suivre
- Être familiarisé avec le logiciel de comptabilité Cresus

Entrée en fonction: dès que possible ou selon entente

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: au plus vite

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caissière sortante (Sonia Minder, 079 311 16 59) et du président (Eric Leuenberger, 079 694 40 58).

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Grandval, le 6 juillet 2023

Le syndicat scolaire du Grand Val



Eschert

Mise au concours - offre d'emploi

Administration des finances du syndicat scolaire du Grand Val - taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active des autorités scolaires (env. 8 séances annuelles)
- Tenir la comptabilité du syndicat
- Etablir/payer les factures
- Préparer le budget
- Verser les salaires et les jetons de présence
- Autres tâches en lien avec la fonction de comptable

Votre profil:

- Disposer d'une expérience avérée dans la tenue d'une comptabilité
- Avoir suivi le cours MCH2 ou s'engager à le suivre
- Être familiarisé avec le logiciel de comptabilité Cresus

Entrée en fonction: dès que possible ou selon entente

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: au plus vite

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caissière sortante (Sonia Minder, 079 311 16 59) et du président (Eric Leuenberger, 079 694 40 58).

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Eschert, le 12 juillet 2023

Le Syndicat scolaire du Grand Val

Vacances d'été 2023

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal et les guichets seront fermés pour vacances du vendredi 28 juillet au vendredi 11 août 2023, reprise le lundi 14 août 2023.

En cas d'urgence et durant les horaires de bureau, soit de 08h30 à 11h et de 13h30 à 16h, du lundi au vendredi, merci de contacter le numéro suivant: 077 495 06 45.

Le Conseil ainsi que le secrétariat communal vous souhaitent d'excellentes vacances d'été et se réjouissent de vous retrouver dès la rentrée.

Eschert, le 12 juillet 2023

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 17 juillet au 4 août 2023.

Réouverture le mercredi 9 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant: 079 335 80 12.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal

Mise au concours

Administration des finances du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active des autorités scolaires (env. 8 séances annuelles)
- Tenir la comptabilité du syndicat
- Etablir/payer les factures
- Préparer le budget
- Verser les salaires et les jetons de présence
- Autres tâches en lien avec la fonction de comptable

Votre profil:

- Disposer d'une expérience avérée dans la tenue d'une comptabilité
- Avoir suivi le cours MCH2 ou s'engager à le suivre
- Être familiarisé avec le logiciel de comptabilité Cresus

Entrée en fonction: dès que possible ou selon entente

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: au plus vite

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caissière sortante (Sonia Minder, 079 311 16 59) et du président (Eric Leuenberger, 079 694 40 58).

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Grandval, le 12 juillet 2023

Le Syndicat scolaire du Grand Val



Loveresse

Assemblée communale extraordinaire, lundi 28 août 2023, à 20h à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) Beau-Site 9

ORDRE DU JOUR

- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 700'000.- destiné à la transformation de l'école primaire.

Loveresse, le 11 juillet 2023

Conseil communal



Moutier

Municipalité de Moutier

Vacances d'été

Fermeture des bureaux l'après-midi

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et Police administrative) seront fermés tous les après-midis du lundi 17 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023. Ouverture: tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midis.

Service social régional de la Prévôté: mercredi, fermé toute la journée.

Moutier, le 13 juin 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: FRESARD Michel, Rue du Crêt 4, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2964, Rue du Crêt 4

Projet: Pose d'une terrasse couverte (panneaux solaires) sur place existante et pose de panneaux solaires au sol au Sud-Est de la parcelle

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 août 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 juillet 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: SIMON Pascal, Rue Jolimont 2, 2740 MOUTIER

Auteur du projet: KD Architecture SA, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 2050, Rue Jolimont 2

Projet: Démolition du garage existant et construction d'un nouveau garage côté Est du bâtiment existant

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR et art. 21 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 août 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 juillet 2023

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Vacances d'été 2023

Fermeture du bureau municipal

Durant les vacances d'été, le bureau municipal sera fermé du 24 juillet au 11 août 2023. En cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser au bureau

municipal avant la fermeture et aux heures habituelles. Le Conseil municipal et le personnel de la commune vous souhaitent un bel été!

Perrefitte, le 12 juillet 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de l'administration communale

Durant la période estivale, l'administration sera fermée du 6 juillet au 4 août 2023. Réouverture selon les horaires habituels le lundi 7 août 2023.

Les personnes désirant consulter les demandes de permis de construire en dépôt public sont priées de prendre rendez-vous avec le responsable de l'urbanisme au 079 292 86 74.

Souboz, le 5 juillet 2023

Conseil communal



Rebévelier

Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 17 juillet au 11 août 2023 inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire au 079 792 06 08.

Les autorités communales vous souhaitent d'ores et déjà un bel été!

Rebévelier, le 4 juillet 2023

Le secrétariat communal



Reconvilier

Entrée en fonction d'un nouveau garde faune cantonal au 1^{er} juillet 2023

Après 37 ans passés au service du canton de Berne, dont 33 à exercer la profession de garde-faune, Louis Tschanz, de Malleray-Bévilard, prend sa retraite. Nous le félicitons pour sa carrière et lui adressons tous nos vœux.

Nous souhaitons à son successeur, Gilles Eichenberger, plein succès dans sa nouvelle fonction.

A partir du 1^{er} juillet 2023, Gilles Eichenberger sera le nouveau garde-faune des communes de Belprahon, Champoz, Corcelles, Court, Crémines, Elay, Eschert, La Scheulte, Loveresse, Moutier, Rebévelier, Reconvilier, Roches, Saules, Sorvilier et Valbirse. Il est joignable par téléphone au 0800 940 100 / 1233.

Reconvilier, le 26 juin 2023

Inspection de la chasse du canton de Berne

Vacances d'été

L'administration municipale sera fermée durant les vacances estivales. Elle fermera ses portes le jeudi 13 juillet 2023 à 17h et sera ouverte aux horaires habituels dès le lundi 7 août 2023 à 10h. L'agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023.

Une permanence est prévue durant cette période et les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 079 338 87 44. Ce même téléphone peut être appelé en cas d'urgence.

Nous informons la population que dès la rentrée, les guichets seront à nouveau ouverts ; lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h40 et de 15h à 17h et sur rendez-vous au 032 482 73 73. L'agence AVS Reconvilier et environs sera ouverte selon son programme habituel, par une permanence tous les lundis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, ainsi que disponible toute la semaine sur rendez-vous au 032 482 73 76.

Le Conseil municipal et l'administration souhaitent de belles vacances estivales à toutes et tous.

Reconvilier, le 4 juillet 2023

Administration municipale

PC 127/2023

Avis de construction

Requérante : CELTOR SA, Ronde-Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 935, au lieu-dit : «Ronde Sagne 1c», commune de Reconvilier.

Projet : reconstruction et agrandissement de la halle de transbordement, aménagement d'une déchetterie couverte et installation d'un système anti-incendie.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Celtor».

Dérogations : art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juillet 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Informations communales

Décision en application de l'article 34 OCo

En date du 7 juin 2023, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a décidé que le changement d'affectation de la fondation dépendante César Winkelmann, gérée par la commune municipale de Saicourt, est autorisé en vertu de l'article 78, alinéa 3 LCo, dans le sens où le capital peut être utilisé, en sus des intérêts, dans le but prescrit par le fondateur dans son testament public du 5 mars 1937.

Fermeture estivale - Dossiers en dépôt public

Pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration municipale, merci de contacter le maire, M. Markus Gerber au 079 612 81 04 ou le vice-maire, M. Gabriel Claire au 076 580 35 75 afin de fixer un rendez-vous.

Fête nationale

Comme chaque année, la manifestation officielle de la commune de Saicourt aura lieu le 1^{er} août 2023 dès 18h30 à proximité du stand de tir du Fuet. Un tout ménage sera distribué à la mi-juillet avec le programme de la soirée. Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà le Jodler Club Enzian pour sa collaboration.

Permis de construire délivrés entre le 1.4.2023 et le 30.6.2023

Le Conseil municipal a délivré les permis de construire suivants :

- Carmen Rast pour la construction d'un avant-toit côtés Nord et Est sur la parcelle N° 968 au lieu-dit Chemin des Moines 13 à Bellelay,
- Pierre Wahli pour le remplacement d'une pompe à chaleur intérieure par une pompe à chaleur extérieure sur la parcelle N° 1037 au lieu-dit Les Féverges 16, Le Fuet,
- Frédéric Moser pour la construction d'une pergola et d'une volière sur la parcelle N° 901 au lieu-dit Bout de Bise 5, Le Fuet (demande déposée après-coup),
- Frédéric Moser pour la construction d'une piscine et pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 901 au lieu-dit Bout de Bise 5, Le Fuet,
- Sylvain et Sonja Paroz pour la construction d'une piscine hors sol sur la parcelle N° 964 au lieu-dit Les Vieux Chemins 19, Le Fuet,
- Denis et Judith Schnegg pour la pose d'un canal de cheminée en façade Sud sur la parcelle N° 870 au lieu-dit Sous Béroie 22, Bellelay,

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a délivré les permis de construire suivant :

- Energie Bois Pré Paroz SA pour l'extension du réseau de distribution de chaleur à distance sur les parcelles nos 2, 134, 138, 139, 147, 826, 954 et 958 au Fuet

Le Fuet, le 12 juillet 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Andres David, Les Reussilles 24, 2722 Les Reussilles

Propriétaire foncier : Andres David, Les Reussilles 24, 2722 Les Reussilles

Auteur du projet : Schwob Philippe, Chemin des Lovières 1a, 2720 Tramelan

Rue : Rière Jorat 3 + 3a, 2720 Tramelan

Parcelle N°: 707

Projet de construction : Transformation de la remise/atelier en stöckli (bât. 3a), installation nouveau canal de cheminée + poêle et panneaux solaires thermiques sur le pan Nord. Ouverture d'une porte et d'une fenêtre en façade Nord de la ferme (bât. 3) avec aménagement d'une stabulation intérieure et d'une aire de sortie pour le bétail.

Zone : Agricole

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogation : Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 12 juillet 2023

Secrétariat municipal



Saules

Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du vendredi 21 juillet au lundi 21 août 2023.

En cas d'urgence ou pour consulter les dossiers en dépôt, veuillez contacter le maire au 032 481 34 61.

Saules, le 5 juillet 2023

Conseil communal



Sorvilier

Assemblée municipale extraordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale extraordinaire

Vendredi 25 août 2023 à 18h30 à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 3'400'000.- relatif au plan d'aménagement des eaux de la Birse (subventionné à hauteur d'environ 96 % par la Confédération et le canton)

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 4 septembre 2023, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 12 juillet 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Alexandre Geiser, Belfond 2, 2710 Tavannes.

Projet : couverture d'une fosse à lisier existante par une dalle en béton sise sur la parcelle N° 2028 au lieu-dit «Belfond» en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 juillet 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : CELTOR SA, Ronde-Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 1054, au lieu-dit : «Ronde Sagne 1c», commune de Tavannes.

Projet : reconstruction et agrandissement de la halle de transbordement, aménagement d'une déchetterie couverte et installation d'un système anti-incendie.

Dimensions : selon plans déposés. Construction : selon plans déposés. Zone : PQ «Celtor».

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou

réerves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juillet 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture pour vous acquitter de la taxe pour l'année 2023.

Les propriétaires de chien(s) ne s'étant encore pas annoncés sont priés de se présenter sans délai, munis du carnet de vaccination, au guichet de la Police administrative.

Toute modification relative à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès) doit également être annoncée à la police administrative jusqu'au 9 août 2023.

Tavannes, le 10 juillet 2023

La police administrative



Valbirse

Horaires estivaux de l'administration communale

Du lundi 17 juillet au vendredi 4 août, les guichets de l'administration communale seront ouverts les matins (10h-12h) mais fermés les après-midis. Le lundi 31 juillet, ils seront fermés toute la journée. Reprise des horaires usuels le lundi 7 août.

Les autorités et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances estivales.

Bévilard, le 29 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Invitation à la Fête nationale du 1^{er} août

Toute la population est cordialement invitée à la Fête du 1^{er} août qui se déroulera dans le préau de l'école secondaire à Malleray.

A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h. Les sociétés de tir de Malleray-Bévilard proposeront divers menus et desserts; le Réseau Migration Valbirse et environs des pâtisseries.

Partie officielle dès 20h:

- Salutations et ouverture de la soirée par le Maire, M. Jacques-Henri Jufer
- Production d'un groupe de musiciens de la fanfare de Malleray
- Discours du 1^{er} août
- Hymne national
- Distribution de lampions aux enfants
- Feux d'artifice

L'animation musicale sera assurée par M. Jean-Daniel Wahli.

Les feux d'artifice privés seront interdits dans la zone de fête.

En raison de l'installation et du tir du feu d'artifice à Espace Birse, la route Champ du Pont sera fermée le mardi 1^{er} août dès 15h jusqu'au mercredi 2 août 8h. Le chemin piétonnier longeant la Birse depuis l'école secondaire sera également fermé de 21h à 23h le 1^{er} août 2023.

La commune remercie les usagers de bien vouloir suivre la signalisation qui sera mise en place. Dans l'attente de vous voir nombreuses et nombreux,

nous vous présentons, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

Bévilard, le 29 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Mike Sprunger, Rue des Mélèzes 1, 2735 Malleray

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 37, Rue du Lion d'Or 7, 2735 Malleray

Description du projet: création d'un appartement, ouverture de fenêtres en façade, pose de Velux sur le pan de la toiture Ouest, création d'un balcon-terrasse au Sud du bâtiment, modification du couvert à l'ouest (suppression des toits à 2 pans et remplacement par un toit plat sur couvert existant)

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A, EB-A

Dérogations: art. 511 RCC

Dépôt public: du 5 juillet au 4 août 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 30 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Pensionskasse der Berner Kantonalbank AG, Bundesplatz 8, 3001 Bern

Auteur du projet: Bigolin+Crivelli Architekten AG, Bettlachstrasse 8, 2540 Grenchen

Adresse du projet: BF 466, La Voirde 9-23, 2735 Bévilard

Description du projet: Remplacement du chauffage des 8 immeubles d'habitation par des nouvelles pompes à chaleur; nouvelle isolation du plafond de la cave (immeubles 17/19 et 21/23).

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 12 juillet au 11 août 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 4 juillet 2023

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Un quart d'heure par semaine pour la sécurité des enfants

Prélude SA cessera le service des patrouilleurs scolaires ce mois et les autorités remercient les personnes qui se sont mises à disposition bénévolement.

Déterminés à trouver de nouvelles forces pour maintenir la sécurité des enfants aux passages piétons à la rentrée, le Conseil communal et l'Ecole lancent un appel à toutes celles et tous ceux qui désirent offrir un quart d'heure (ou plus) par semaine pour les écoliers. Vous pouvez vous annoncer ou demander des renseignements à la direction de l'Ecole au 032 491 61 31 ou par mail direction@edu.valbirse.ch Cet appel s'ajoute à un courrier distribué à tous les parents d'élèves de l'Ecole primaire.

Valbirse adhérera aux nouvelles cartes journalières

Le Conseil communal a décidé d'adhérer au nouveau concept de cartes journalières. Cette «Carte journalière dégriffée commune», valable sur les lignes du rayon de l'AG, sera vendue aux guichets des communes suisses qui le désirent dès décembre 2023 pour des titres de transports valables dès le 1^{er} janvier 2024. Valbirse informera plus en détail de cette offre – prix, modalités pratiques, etc. – en temps voulu. L'exécutif estime qu'il s'agit d'une prestation utile à la population et qui favorise l'usage des transports publics.

Un changement au Conseil général

Ursula Lauper, conseillère générale UDC et sympathisants, a donné sa démission pour le 30 juin 2023. C'est Alexandre Jolicorps, premier des viennent-ensuite sur la liste UDC et sympathisants des élections de septembre 2022, qui lui succédera.

En ce qui concerne le remplacement de Mme Lauper à la Commission scolaire, une élection sera mise à l'ordre du jour du Conseil général de septembre 2023.

Les Autorités communales remercient Mme Lauper pour son engagement au sein du législatif et félicitent M. Jolicorps en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de son mandat.

Bévilard, le 5 juillet 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Assemblée de paroisse

Une assemblée extraordinaire de la paroisse catholique romaine aura lieu à la salle paroissiale le:

Lundi 4 septembre 2023 à 20h 15

Ordre du jour:

1. Accueil et prière
2. Nomination d'un représentant de la paroisse au parlement de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne.
3. Nomination d'un suppléant au représentant de la paroisse au parlement de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne.
4. Nomination de la secrétaire du conseil de paroisse et des assemblées.

Malleray, le 12 juillet 2023

Le Conseil de paroisse

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone:	032 493 22 74
Courriel:	perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val:	032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture:	Mardi 17 h - 19 h Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet:	www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone:	032 484 94 70
Courriel:	admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture:	Lundi de 16 h à 18 h Mardi de 9 h 30 à 11 h ou sur rendez-vous
Site internet:	www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone:	079 247 38 62 ou 032 493 47 44
Courriel:	rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture:	sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone:	032 482 73 73
Courriel:	info@reconvilier.ch
Site internet:	www.reconvilier.ch

- Heures d'ouverture
- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
 - La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch